



VISA POUR UNE CONFÉRENCE/UN ÉVÉNEMENT

Documents requis pour demander un visa de court séjour en Irlande pour assister à une conférence/un événement

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS ÉNUMÉRÉS CI-APRÈS DOIVENT ÊTRE JOINTS À LA DEMANDE.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

Si vous ne présentez pas les documents exigés, votre demande peut être refusée en raison de cette absence de documents.

Tous les documents énumérés doivent être des ORIGINAUX. (Vous devez également fournir des copies des documents originaux que vous souhaitez récupérer).

Tous les documents (à l'exception des relevés bancaires et de vos fiches de rémunération) doivent être établis en ANGLAIS ou être accompagnés d'une traduction. Les relevés bancaires doivent être des originaux, ou porter le cachet de la banque.

	Documents requis
1.	Formulaire de demande entièrement complété, signé et daté par vous, le demandeur.
2.	Votre passeport original, avec une durée de validité de 6 mois à compter de votre date de départ d'Irlande.
3.	2 photos récentes en couleur, format photo d'identité (sur fond blanc), ne datant pas de plus de 6 mois. Les directives pour les photos figurent sur le site Internet de l'INIS . Votre nom, votre signature, et le numéro de référence de votre demande de visa doivent être clairement indiqués au verso.
4.	Original ou copie certifiée conforme de votre carte de séjour en Belgique valable au moins 3 mois après la date de votre départ d'Irlande. Si votre carte de séjour doit expirer moins de 3 mois après votre retour d'Irlande, veuillez joindre une lettre de l'administration qui délivre cette carte confirmant que cette carte de séjour sera prolongée.
5.	Frais de traitement (vous trouverez sur notre site Internet les dispositions concernant l'exemption du paiement des frais, sous l'onglet 'Fees') Les cartes de crédit/débit ne sont pas acceptées. Note: pour les demandes par courrier, un montant de 10€ doit être inclus pour le renvoi de votre passeport et de vos documents.
6.	<u>Une lettre de demande, signée et datée, avec vos coordonnées complètes de contact, et précisant :</u> <ul style="list-style-type: none">• la raison de votre séjour en Irlande (vacances, visite à la famille/des amis) ;• les dates de votre arrivée et de votre départ d'Irlande ;• une description détaillée des lieux de séjour prévus, mentionnant les dates auxquelles vous séjournerez dans chacun de ces lieux ;• l'indication que vous assumez les frais de votre voyage ou les détails de la société qui finance les frais du voyage ;• l'engagement de respecter les conditions de votre visa, de ne pas vous retrouver à charge de l'État, et de quitter le pays à l'expiration de votre autorisation de séjour ;• si vous comptez voyager vers ou depuis l'Irlande en passant par un autre pays, et les visas requis ou non pour les pays concernés.

7.	<p><u>Une lettre originale signée sur papier officiel à en-tête de l'hôte organisateur de la conférence en Irlande</u>, confirmant que vous assisterez à la conférence et précisant les détails de la nature, des dates et des lieux de la conférence, ainsi que des droits d'inscription éventuellement acquittés. La lettre doit également préciser qui couvre les frais du voyage (déplacement, hébergement, dépenses, etc.).</p> <p><i>NOTE : la date de la lettre doit se situer dans les 4 semaines qui précèdent immédiatement la date de la demande. Aucune signature électronique sur la lettre originale.</i></p>
8.(A)	<p><u>Une lettre originale signée sur papier officiel à en-tête de votre employeur ou université confirmant que vous assisterez à la conférence</u>, en soulignant sa pertinence pour votre emploi ou votre programme d'études, et confirmant que vous retournerez chez eux après votre séjour en Irlande. La lettre doit également préciser qui couvre les frais du voyage (déplacement, hébergement, dépenses, etc.).</p> <p><i>NOTE : la date de la lettre doit se situer dans les 4 semaines qui précèdent immédiatement la date de la demande. Aucune signature électronique sur la lettre originale.</i></p>
8.(B)	<p>Vous devez également fournir des fiches de rémunération pour les 3 mois qui précèdent la demande de visa.</p>
9. (a)	<p><u>Si vous êtes responsable des frais de votre voyage d'affaires</u>, vous devez fournir un relevé bancaire détaillé et actualisé pour les 6 mois qui précèdent votre voyage. Les relevés bancaires doivent présenter les transactions les plus récentes pour le compte jusqu'à la date de votre demande, et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il doit s'agir d'un <u>original ou d'un document portant le cachet</u> de la banque s'il a été imprimé à partir d'Internet ; • il doit mentionner votre nom et votre adresse actuelle ; • il doit afficher un solde créditeur positif. Tout dépôt important doit être expliqué ; • si vous présentez un relevé bancaire relatif à un compte d'épargne/de dépôt, vous devez joindre une lettre originale de votre banque (sur papier à en-tête) confirmant que vous pouvez retirer de l'argent de ce compte. <p>Si une tierce partie (coordonnées de contact complètes requises) couvre vos frais, vous devez montrer comment vous êtes lié à cette personne ou connu d'elle. Vous devez joindre les relevés bancaires des 6 derniers mois pour cette tierce partie et pour vous-même.</p> <p>Il n'y a pas de montant préétabli pour déterminer si votre demande sera acceptée ou refusée. Le fonctionnaire responsable des visas estimera que vos fonds sont suffisants sur la base de votre situation individuelle.</p>
10.	<p><u>Preuve que vous retournerez en Belgique :</u> 3 plus récentes fiches de paie (originaux) Si vous avez de la famille en Belgique, vous devez prouver que vous retournerez dans votre famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description de votre situation de famille (marié, cohabitant, divorcé, séparé, etc.), et de vos enfants ou des autres personnes à charge (parents âgés) ; • si vous êtes marié et que votre conjoint ne vous accompagne pas en Irlande, vous devez joindre l'original de votre certificat de mariage ; • si vous avez des enfants de moins de 18 ans qui ne voyagent pas avec vous, vous devez joindre l'original de leur certificat de naissance. <p>Preuve des biens que vous possédez/louez : titre de propriété/contrat de bail</p> <ul style="list-style-type: none"> • si vous n'avez pas de contrat de bail à votre propre nom, veuillez présenter une « composition de ménage », établie par votre administration locale il y a moins de 4 semaines.
11.	<p>Détail de toutes les demandes antérieures de visa irlandais, en ce compris les refus.</p> <p>Si un visa pour un autre pays vous a été refusé, les informations détaillées à ce sujet doivent être présentées. L'original de la lettre délivrée par les autorités de ce pays doit être fourni avec votre demande.</p>

	Votre demande de visa irlandais sera refusée si vous ne fournissez pas les informations sur les refus de visa antérieurs.
12.	Assurance voyage/médicale: (il ne s'agit pas de la carte européenne d'assurance santé) Si votre demande de visa est approuvée, vous devez souscrire une assurance voyage/médicale avant votre voyage. Sans cette assurance, vous ne serez pas autorisé à entrer en Irlande. Dans certains cas, vous pouvez être tenu de fournir la preuve que vous avez souscrit une assurance avant que le visa ne vous soit octroyé. <u>Étudiants, pensionnés et chômeurs</u> sont tenus de souscrire une assurance voyage internationale (accident et rapatriement) qui doit les couvrir durant leur séjour en Irlande.
Note	Le fonctionnaire des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires à l'appui de votre demande. Le fait de fournir tous les documents énumérés ne garantit en rien l'octroi du visa. Les photographies des documents ne peuvent être acceptées.

Veillez fournir également des copies de tous les documents originaux que vous souhaitez récupérer.

Le présent document est conçu comme une aide au demandeur d'un visa irlandais pour une conférence/un événement. Il couvre la plupart des types de demandes mais ne peut envisager tous les scénarios.

Vous pourrez trouver davantage d'informations sur la demande d'un visa irlandais pour une conférence/un événement sur le [site Internet de l'INIS](#) et dans la section consacrée aux visas sur le site Internet de l'ambassade d'Irlande

Nos heures d'ouverture sont mentionnées sur www.dfa.ie/Belgium